



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mai 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 155 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti**

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

| | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| Crédit ouvert pour 2012/13 | 648 394 000 |
| Dépenses de 2012/13 | 629 247 000 |
| Solde inutilisé de 2012/13 | 19 147 000 |
| Crédit ouvert pour 2013/14 | 576 619 000 |
| Montant prévu des dépenses de 2013/14 ^a | 544 016 200 |
| Montant estimatif du solde inutilisé de 2013/14 ^a | 32 602 800 |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2014/15 | 512 041 400 |
| Recommandation du Comité consultatif pour 2014/15 | 511 012 300 |

^a Montant estimatif au 31 janvier 2014.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires formule aux paragraphes 20, 38 et 45 du présent rapport des recommandations qui aboutiraient à réduire de 1 029 100 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Il a fait sur certains points des recommandations et observations que l'on trouvera dans les paragraphes ci-après.

2. Au cours de son examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, ainsi que les réponses écrites qu'il a reçues le 21 avril 2014. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSTAH est donnée à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées concernant les constatations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix de l'ONU pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, et celles concernant les questions intéressant l'ensemble des opérations sont présentées dans les rapports correspondants (voir [A/68/843](#) et [A/68/782](#), respectivement).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

3. Par sa résolution [66/273](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 648 394 000 dollars (montant net : 635 770 000 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (exercice 2012/13). Le montant total des dépenses de l'exercice s'est établi à 629 247 000 dollars (montant net : 615 196 600 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 19 147 000 dollars (montant net : 20 573 400 dollars) correspondant à un taux d'exécution du budget de 97,0 %. Une analyse détaillée des écarts est donnée dans la section IV du rapport sur l'exécution du budget ([A/68/626](#)).

4. La sous-utilisation des crédits est due essentiellement aux éléments suivants :

a) Police des Nations Unies : écart de 16 950 100 dollars (soit 21,2 %) résultant principalement du taux effectif des vacances de poste, qui s'est établi à 24,4 % – contre un taux de 6 % retenu pour établir le budget – par suite de la réduction approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2070 \(2012\)](#) de la force de police autorisée, dont l'effectif a été ramené de 1 351 à 951 hommes (retrait de 400 hommes au début de 2013);

b) Personnel recruté sur le plan international : écart de 4 895 500 dollars (5,4 %) résultant du fait que le montant effectif des dépenses communes de personnel s'est établi à 84 % des traitements nets, contre 94 % prévus au budget, et du taux effectif des vacances de poste qui a été légèrement supérieur aux prévisions (10,6 % au lieu de 10 %);

c) Installations et infrastructures : écart de 2 461 600 dollars (1,6 %) dû :
i) à la réduction des dépenses afférentes aux services collectifs de distribution, grâce à la consommation moindre d'électricité par suite de la fermeture de camps dans le cadre du retrait partiel des contingents et à l'obtention de taux plus avantageux dans

le cadre du contrat de fourniture révisé et du non-renouvellement du contrat de location des groupes électrogènes; ii) à l'obtention de tarifs plus avantageux dans le cadre du contrat révisé de prestations de sécurité, dont la sécurité armée, les gardes affectés à la prévention des incendies et les services des équipes cynophiles; et iii) aux dépenses moindres que prévu au titre des pièces détachées, de l'entretien et des fournitures servant à la défense sur le terrain, par suite de la fermeture de camps, et d'une gestion plus stricte des niveaux des stocks. Cette sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par : i) l'augmentation des dépenses due à la hausse du prix du carburant (coût effectif de 1,08 dollar le litre contre 0,93 dollar retenu dans le budget), à la prise en compte du carburant destiné aux groupes électrogènes, couvert par le contrat de fourniture d'électricité au titre du contrat clefs en main de fourniture de carburant, et aux frais supplémentaires de mobilisation au titre de la réserve stratégique de carburant; et ii) à la création de deux camps du fait des transferts de troupes;

d) Transports aériens : écart de 2 311 900 dollars (10,7 %) dû à la réduction des dépenses d'affrètement et d'exploitation des hélicoptères par suite du réaménagement des horaires normaux des vols, et à la réduction des opérations militaires résultant de l'amélioration de la sécurité sur le terrain;

e) Communications : écart de 4 149 100 dollars (16,8 %) dû pour l'essentiel à l'annulation des contrats multimédias passés avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d'un programme d'information télévisuel par suite du non-respect des clauses du contrat par le fournisseur; à l'utilisation par la Mission de son propre réseau hertzien pour accéder à Internet et à l'annulation du contrat avec le fournisseur d'accès dans la région; à un usage moins fréquent des terminaux de communication de secours et à la baisse des coûts d'accès à Internet et aux réseaux de téléphonie mobile.

5. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par des dépenses plus importantes qui concernent essentiellement les rubriques suivantes :

a) Contingents : dépassement de 7 134 200 dollars (3,8 %) imputable au coût plus élevé des voyages à l'occasion de la relève pour certains contingents; à la disponibilité accrue du matériel appartenant aux contingents; et à l'expédition du matériel appartenant à cinq unités en cours de rapatriement. Ce dépassement est en partie compensé par la réduction des dépenses afférentes aux rations – résultant de la mise en place d'un nouveau contrat dans lequel le taux plafond par jour et par personne et le nombre des rationnaires ont été revus à la baisse –, et des dépenses d'entreposage, de transport et de réfrigération;

b) Personnel recruté sur le plan national : dépassement de 6 956 800 dollars (23,2 %) imputable à la révision des barèmes des traitements intervenue au 1^{er} octobre 2011 et aux taux effectif des vacances de poste (2,8 %) inférieur au taux prévu dans le budget (8 %).

6. Au cours de l'exercice 2012/13, la Mission a continué de réduire progressivement ses effectifs comme prévu dans la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité, puis dans la résolution 2070 (2012), dans laquelle le Conseil a prescrit une nouvelle réduction de 1 070 militaires (sur un effectif autorisé de 7 340) et de 640 policiers (sur un effectif autorisé de 3 241), qui serait obtenue grâce au retrait de 400 militaires au début de 2013 et à une réduction – de 1 790 à 1 600 – du nombre des membres des unités de police constituées, en juin 2013. Malgré la

situation politique défavorable, marquée par un conflit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, la Mission a poursuivi ses activités de développement de l'appareil institutionnel et de promotion du dialogue politique. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, à commencer par le Programme des Nations Unies pour le développement, elle a aidé les autorités à préparer les élections législatives, municipales et locales partielles qui doivent se tenir en 2014.

7. On trouvera dans la section du présent rapport relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (exercice 2014/15), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 20 février 2014 le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSTAH depuis sa création s'établissait à 6 298 039 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 6 152 571 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 145 468 000 dollars. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 31 décembre 2013 un montant de 18 523 000 dollars était dû au titre des contingents et un montant de 27 862 000 dollars au titre du matériel leur appartenant. Au 18 février 2014, la Mission disposait d'un solde de trésorerie de 247 600 000 dollars. Après déduction d'une réserve opérationnelle de trois mois, soit 94 864 000 dollars (hors remboursements aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées), le solde de trésorerie, d'un montant de 152 736 000 dollars, était suffisant pour rembourser les pays fournisseurs en mars 2014 comme il était prévu. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2013 un montant total de 4 702 000 dollars avait été versé, au titre de 149 demandes d'indemnisation, depuis la création de la Mission. À la même date, quatre demandes étaient en instance de règlement et un montant de 201 000 dollars avait été engagé à cet effet.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2014 les chiffres de l'exercice 2013/14 concernant l'occupation des postes de la MINUSTAH s'établissaient comme suit :

| <i>Postes et emplois de temporaire</i> | <i>Effectif autorisé^a</i> | <i>Effectif réel</i> | <i>Taux de vacance (pourcentage)</i> |
|---|--------------------------------------|----------------------|--|
| Contingents | 6 270 | 5 794 | 7,6 |
| Police des Nations Unies | 951 | 838 | 11,9 |
| Unités de police constituées | 1 600 | 1 574 | 1,6 |
| Personnel fourni par des gouvernements | 50 | 37 | 26,0 |
| Postes | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 437 | 359 | 17,8 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Administrateurs | 131 | 129 | 1,5 |
| Agents des services généraux | 1 170 | 1 109 | 5,2 |

| <i>Postes et emplois de temporaire</i> | <i>Effectif autorisé^a</i> | <i>Effectif réel</i> | <i>Taux de vacance (pourcentage)</i> |
|---|--------------------------------------|----------------------|--|
| Emplois de temporaire | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 3 | 2 | 33,3 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Administrateurs | 3 | 2 | 33,3 |
| Agents des services généraux | – | – | – |
| Volontaires des Nations Unies | 195 | 167 | 14,4 |

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

10. Le Comité consultatif rappelle que pour faire face à la dégradation de la situation au Soudan du Sud, le Conseil de sécurité a autorisé dans sa résolution [2132 \(2013\)](#) toutes mesures nécessaires pour favoriser la coopération entre missions, y compris le transfert à titre provisoire de contingents, d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force d'autres missions à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), sous réserve de l'accord des pays fournisseurs de contingents. S'étant renseigné à ce sujet, il a appris qu'une unité de 328 militaires, faisant partie d'un contingent de 350 hommes qui devait être rapatrié en janvier 2014 dans le cadre de la réduction des effectifs autorisée par le Conseil dans sa résolution [2119 \(2013\)](#), avait été transférée de la MINUSTAH à la MINUSS.

11. Le Comité consultatif a reçu des éléments d'information sur les dépenses engagées et les dépenses prévues pour l'exercice 2013/14. Au 31 janvier 2014, un montant brut de 334 800 000 dollars avait été dépensé (montant net : 329 923 600 dollars), alors que le montant brut des crédits ouverts s'établissaient à 576 619 000 dollars (montant net : 563 261 600 dollars). Au 30 juin 2014, le montant total des dépenses est estimé à 544 016 200 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 32 602 800 dollars (soit 5,7 % des crédits approuvés pour l'exercice 2013/14).

12. Le Comité consultatif a appris que les dépenses de l'exercice 2013/14 seraient moins importantes que celles prévues dans le budget pour toutes les catégories de ressources, sauf l'informatique, les consultants et les services médicaux. Une sous-utilisation des crédits était prévue pour : a) les contingents, en raison de la réduction de 1 249 hommes de l'effectif autorisé; b) la Police des Nations Unies, en raison du taux de vacance des postes qui devait s'établir à 10 % au lieu du taux de 6 % retenu pour établir le budget; c) les unités de police constituées, en raison des dépenses moindres que prévu au titre des voyages à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement; d) le personnel recruté sur le plan international en raison du taux de vacance des postes qui devrait s'établir à 14 % au lieu du taux de 5 % retenu pour établir le budget; e) le personnel recruté sur le plan national, en raison du taux de vacance des postes qui devrait s'établir à 4 % au lieu du taux de 3 % retenu pour établir le budget; et f) les communications, en raison de la réduction des charges au titre des arrangements de partage des coûts entre la Mission et les organismes des Nations Unies concernant les opérations du centre de transmissions géré par le Programme alimentaire mondial, des retards pris dans la mise en place de liaisons louées et de l'annulation des services commerciaux d'accès à Internet dans les régions, et des dépenses moindres que prévu engagées pour les campagnes dans la presse écrite et les médias en attendant l'achèvement des opérations électorales. Cette sous-utilisation devrait être en partie contrebalancée par un dépassement des

crédits prévus au titre de l'informatique par suite de la révision des priorités liées à la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Mandat et résultats attendus

13. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution [1542 \(2004\)](#) et l'a prorogé par ses résolutions ultérieures. Il en a prescrit la plus récente prorogation, jusqu'au 15 octobre 2014, dans sa résolution [2119 \(2013\)](#). À cette occasion, il a décidé de ramener de 6 270 à 5 021 hommes l'effectif militaire autorisé, dans le cadre d'un retrait équilibré de militaires de l'infanterie et du génie, et autorisé une force de police qui pourrait compter 2 601 personnes. Ces mesures font suite à une réduction de quelque 1 710 militaires et policiers au cours de l'exercice précédent et correspondent à un nouveau retrait des renforts déployés après le tremblement de terre de janvier 2010 et à une réduction des activités menées pour remédier aux conséquences de ce séisme (voir également [S/2012/678](#), par. 47).

14. Dans son rapport sur les prévisions budgétaires, le Secrétaire général indique que la MINUSTAH, qui a des bureaux dans les 10 départements haïtiens, poursuivra la reconfiguration de sa taille et de ses effectifs pour réduire sa présence et se transformer ainsi progressivement, de la grande mission de maintien de la paix qu'elle était auparavant, en une mission d'assistance plus petite et plus ciblée. Il explique également que la Mission maintiendra sa présence dans cinq bureaux régionaux – situés à Port-au-Prince (Ouest), au Cap-Haïtien (Nord), aux Gonaïves (Artibonite), aux Cayes (Sud) et à Jacmel (Sud-Est) – au cours de l'exercice 2014/15 et qu'elle envisage de transformer en bureaux de liaison cinq de ses bureaux départementaux, à Hinche (Centre), à Jérémie (Grande-Anse), à Miragoâne (Nippes), à Fort-Liberté (Nord-Est) et à Port-de-Paix (Nord-Ouest). Il indique en outre que ce regroupement entraînerait une nouvelle réduction des effectifs civils de ses composantes opérationnelles comme de ses composantes d'appui ([A/68/737](#), par. 5 et 6).

Ressources nécessaires

15. Le projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2014/15, d'un montant brut de 512 041 400 dollars (montant net : 499 686 900 dollars), représente une diminution de 64 577 600 dollars (soit 11,2 %) par rapport au montant brut des crédits ouverts pour l'exercice 2013/14, qui était de 576 619 000 dollars. Le Comité consultatif constate que, par rapport aux prévisions de dépenses qui se montaient à 544 016 200 dollars (voir plus haut, par. 11), la réduction des ressources proposées pour l'exercice 2014/15 représenterait 31 974 800 dollars (ou 5,9 %). Elle concerne principalement les ressources prévues pour les militaires, le personnel civil et les installations et infrastructures par suite de la diminution de l'effectif militaire autorisé en application de la résolution [2119 \(2013\)](#) et de la proposition de supprimer des postes d'agent recruté sur le plan international. Les sections II et III du projet de budget renferment des informations détaillées sur les ressources demandées et une analyse des variations. Au paragraphe 96 de son rapport, le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 tiennent compte des gains d'efficacité attendus, qui se monteraient à 848 900 dollars (ibid., par. 96).

Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés par le Secrétaire général pour réduire les coûts et compte que ces mesures seront appliquées d'une manière qui ne compromette ni la sécurité et la sûreté du personnel et des locaux de la Mission ni l'accomplissement des activités prescrites.

16. Le Comité consultatif relève au paragraphe 95 du rapport du Secrétaire général que, pour l'exercice 2014/15, le montant des contributions non budgétisées au titre de l'accord sur le statut des forces (concernant la valeur locative estimative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement, les frais de départ, les droits et redevances d'atterrissage et l'exemption des droits de douane) est estimé à 21 965 700 dollars. **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction du maintien des contributions au titre de l'accord sur le statut des forces.**

Militaires et personnel de police

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif approuvé pour 2013/14^a</i> | <i>Effectif proposé pour 2014/15</i> | <i>Variation</i> |
|---------------------------------------|---|--------------------------------------|------------------|
| Contingents | 6 270 | 5 021 | (1 249) |
| Police des Nations Unies ^b | 1 001 | 1 001 | – |
| Unités de police constituées | 1 600 | 1 600 | – |

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

^b Dont 50 agents relevant de la catégorie du personnel fourni par des gouvernements.

17. Les prévisions de dépenses au titre des militaires et des effectifs de police pour l'exercice 2014/15 s'établissent à 259 382 000 dollars, soit une diminution de 36 210 500 dollars (12 %) par rapport aux crédits de 295 592 500 dollars ouverts pour l'exercice 2013/14. Comme indiqué plus haut, au paragraphe 13, cette variation s'explique essentiellement par la réduction des effectifs autorisés (avec le retrait de 1 249 militaires) conformément à la résolution [2119 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, qui se traduit par une baisse des crédits demandés pour rembourser aux pays fournisseurs de contingents les dépenses afférentes à ces derniers, ainsi que les dépenses au titre du matériel leur appartenant, du soutien logistique autonome, des rations et de la relève des contingents. La diminution des dépenses prévues est en partie contrebalancée par la hausse des frais de voyage à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement des unités de police constituées compte tenu des dépenses observées récemment.

Personnel civil

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif approuvé pour 2013/14^a</i> | <i>Effectif proposé pour 2014/15</i> | <i>Variation</i> |
|---|---|--------------------------------------|------------------|
| Personnel recruté sur le plan international | 437 | 397 | (40) |
| Personnel recruté sur le plan national | 1 301 | 1 240 | (61) |
| Volontaires des Nations Unies | 195 | 153 | (42) |
| Emplois de temporaire ^a | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 1 | 5 | 4 |

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif approuvé pour 2013/14^a</i> | <i>Effectif proposé pour 2014/15</i> | <i>Variation</i> |
|--|---|--------------------------------------|------------------|
| Personnel recruté sur le plan national | 3 | – | (3) |
| Total | 1 937 | 1 795 | (142) |

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Ne comprend pas deux emplois de temporaire (1 SSG et 1 D-2 recrutés sur le plan international) créés par le Contrôleur pendant l'exercice 2013/14.

18. Les prévisions de dépenses au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2014/15 s'établissent à 121 459 700 dollars, soit une diminution de 16 253 900 dollars (11,8 %) par rapport aux crédits de 137 713 600 dollars ouverts pour l'exercice 2013/14. La variation s'explique essentiellement par la proposition de supprimer 27 postes d'agent recruté sur le plan international et celle de transformer 13 postes d'agent recruté sur le plan international en 9 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies. Elle s'explique également par la proposition de supprimer 80 postes d'agent recruté sur le plan national et 39 postes de Volontaire des Nations Unies et celle de transformer 4 postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'administrateur recruté sur le plan national. Cette diminution est en partie contrebalancée par les dépenses qui résulteront de la création proposée d'un groupe d'appui aux solutions intégrées comprenant quatre emplois de temporaire pour des agents recrutés sur le plan international (voir plus loin, aux paragraphes 29 à 38, les observations correspondantes).

19. Les prévisions de dépenses pour le personnel civil ont été établies sur la base des taux de vacance suivants : 10 % pour le personnel recruté sur le plan international, 2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 3 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le Comité consultatif constate que le taux retenu pour le personnel recruté sur le plan international est considérablement inférieur à celui appliqué pour l'exercice précédent, tandis que les taux retenus pour le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies restent les mêmes. Le Secrétaire général indique que les taux proposés tiennent compte des tendances récemment observées dans l'occupation des postes et de l'évolution du nombre et de la composition des postes proposés pour l'exercice 2014/15, y compris le retrait d'effectifs visé plus haut, par rapport aux hypothèses utilisées pour établir le budget de l'exercice 2013/14 (ibid., par. 98).

20. En ayant fait la demande, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les postes vacants au 28 février 2014, d'où il ressort que 20 postes de la MINUSTAH étaient restés vacants pendant plus de 12 mois. Parmi ces postes, 17 faisaient l'objet d'une procédure de recrutement et il était proposé d'en supprimer 2 autres durant l'exercice 2014/15. Le Comité consultatif fait observer, toutefois, qu'aucune procédure de recrutement n'était en cours pour 1 poste d'assistant à la gestion des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui avait été vacant pendant 27 mois. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais. Le Comité consultatif constate avec préoccupation qu'en l'espèce le Secrétaire général n'a pas expressément donné suite à sa recommandation (voir A/66/718, par. 54), à laquelle l'Assemblée**

générale a souscrit dans la résolution 66/264, tendant à justifier de nouveau le maintien des postes vacants depuis au moins deux années. Ainsi qu'il le fera dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782), le Comité consultatif réaffirme le principe général selon lequel la nécessité de maintenir ces postes devrait être examinée et la reconduction ou la suppression desdits postes devrait être proposée dans tous les projets de budget à venir. En l'occurrence, le Comité recommande d'abolir le poste d'assistant à la gestion des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Recommandations concernant les postes

21. Le Secrétaire général propose de nouvelles réductions du personnel civil de la MINUSTAH, qui s'ajoutent à celles proposées pour l'exercice 2013/14, du fait que la Mission réduit sa taille et son champ d'action, pour tenir compte du regroupement des fonctions et, le cas échéant, du transfert de responsabilités aux autorités nationales et autres partenaires intéressés. Les modifications structurelles proposées comprennent la refonte de la composante État de droit, y compris la suppression de la Section de la justice et la création de trois nouvelles sections thématiques, à savoir la section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique, la section des juridictions modèles et la section de l'indépendance et de la responsabilité. Dans le cadre de la refonte proposée, le Bureau de la coordination des questions d'état de droit serait intégré au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques et état de droit). Par ailleurs, le Secrétaire général propose de créer un groupe d'appui aux solutions intégrées en vue d'améliorer la coordination et la gestion de l'information concernant les plans nationaux de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. D'autres changements sont prévus dans la composante d'appui pour tenir compte de la réduction en cours du champ d'action et de la taille de la Mission. Une description détaillée des modifications d'effectif proposées pour chaque composante est donnée aux paragraphes 24 à 94 du projet de budget et une liste des modifications proposées de la structure des effectifs civils figure à l'annexe du présent rapport.

Suppression de postes

22. Le Secrétaire général propose la suppression de 146 postes, dont des postes provisoires de Volontaire des Nations Unies, comme suit :

- a) 27 postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 5 P-2 et 3 SM);
- b) 80 postes d'agent recruté sur le plan national (7 P et 73 G);
- c) 39 postes de Volontaire des Nations Unies.

23. Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la proposition du Secrétaire général de supprimer 146 postes.

Transferts

24. Pour les raisons exposées au paragraphe 21 ci-dessus, le Secrétaire général propose le transfert de 42 postes et emplois de temporaire (1 D-2, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 14 AN, 9 G et 6 VNU). La plupart des changements proposés s'inscrivent dans le cadre du projet de reconfiguration de la composante état de

droit, qui doit favoriser la réalisation des objectifs de la Mission et faciliter la bonne exécution de son plan de consolidation.

25. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques et état de droit) serait donc renforcé grâce au transfert d'un poste de coordonnateur des questions d'état de droit (D-2) et d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux) du Bureau de la coordination des questions d'état de droit et de deux postes ou emplois de temporaire de spécialiste des affaires judiciaires (1 P-3 et 1 VNU) de l'ancienne Section de la justice. En outre, il est proposé : de transférer 1 poste de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) du Bureau de la coordination des questions d'état de droit et 5 postes de spécialiste des affaires judiciaires (1 P-4, 1 P-3 et 3 AN) et 2 postes d'assistant administratif (agent des services généraux) de l'ancienne Section de la Justice pour créer la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique; de transférer 1 poste de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), 14 postes de spécialiste des affaires judiciaires (1 P-4, 1 P-3, 9 AN et 3 VNU) et 3 postes d'assistant administratif (agent des services généraux) de l'ancienne Section de la Justice pour créer la Section des juridictions modèles; de transférer 1 poste de spécialiste principal des questions judiciaires (P-5) qui serait déclassé de la classe D-1, 4 postes de spécialiste des affaires judiciaires (1 P-4, 1 P-3 et 2 AN), 1 poste de spécialiste des affaires judiciaires adjoint et 2 postes d'assistant administratif (agent des services généraux) pour créer la Section de l'indépendance et de la responsabilité.

Transformations

26. Dans la lignée de l'action que la Mission continue de mener pour promouvoir le renforcement des capacités nationales, le Secrétaire général propose la transformation de 20 postes et emplois de temporaire (5 P-3, 1 P-2, 7 SM, 3 AN et 4 VNU) en postes d'agent recruté sur le plan national.

27. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les transferts et les transformations de postes proposés par le Secrétaire général.

Créations

28. Dans le cadre de la création du Groupe d'appui aux solutions intégrées, qui vise à renforcer les capacités nationales et à atténuer les effets de l'épidémie de choléra, le Secrétaire général propose la création de quatre emplois de temporaire, à savoir 1 poste de coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra en Haïti (sous-secrétaire général), 1 de directeur de la gestion des programmes (D-2), 1 de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) et 1 de spécialiste de l'information (P-3), qui seraient financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Groupe d'appui aux solutions intégrées

29. Le Secrétaire général indique qu'en octobre 2010, Haïti a été frappé de plein fouet par une épidémie de choléra qui, depuis, avait fait 8 307 morts et touché 680 820 personnes dans tout le pays. Il précise en outre qu'en février 2013, le Gouvernement a lancé un plan national d'élimination du choléra, qui s'attaque aux facteurs structurels et culturels qui favorisent la propagation de la maladie. La mise en œuvre effective du plan se heurtant toujours à des problèmes de financement, de coordination et de moyens, le Secrétaire général propose de créer un groupe d'appui

aux solutions intégrées en vue de renforcer les capacités disponibles dans le pays et d'atténuer la déstabilisation que l'épidémie risque d'entraîner (ibid., par. 32).

30. Le Secrétaire général indique également que la Mission mettra en place un groupe d'appui aux solutions intégrées au cours de l'exercice 2014/15 en vue d'aider le Gouvernement haïtien à mettre en œuvre les programmes nationaux relevant des domaines de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Il explique que le Groupe se consacrera en priorité aux quatre grands objectifs suivants : a) veiller à une meilleure coordination des efforts entrepris par la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui des politiques nationales destinées à remédier aux insuffisances structurelles des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement, et à renforcer les institutions nationales de santé publiques; b) mettre en place un processus de planification stratégique intégré pour toutes les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, à la lutte contre les épidémies et à l'atténuation des inondations et d'autres catastrophes naturelles par la fourniture d'un appui aux systèmes intégrés de gestion de l'information, la mobilisation des partenaires sur les grandes questions de gouvernance et le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action intégré des Nations Unies à l'appui du plan national d'élimination du choléra; c) faciliter la gestion de l'information sur les cas, les acteurs concernés et les activités dans l'ensemble du pays; et d) appuyer les appels de fonds et le suivi financier, y compris par la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie globale de communication (ibid., par. 16). Lors de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que la création du Groupe était conforme aux dispositions de la résolution 2119 (2013), dans laquelle le Conseil de sécurité a instamment engagé les organismes des Nations Unies à continuer de l'aider, en coordination avec les autres parties concernées, à remédier aux faiblesses structurelles du pays, en particulier celles des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, insistant sur l'importance que revêt le renforcement des institutions nationales de santé publique. Le Comité a également été informé que l'absence de services publics de base (en particulier approvisionnement en eau et services de santé) demeurait la cause la plus fréquente des troubles civils observés dans le pays, de sorte qu'il importait d'intégrer des mesures de confiance, notamment de lutte contre le choléra, dans les efforts de stabilisation de la Mission.

31. Le Comité consultatif rappelle qu'en juillet 2013, la Contrôleuse l'a informé qu'elle avait autorisé la création, pour la période allant jusqu'au 30 juin 2014, d'un emploi de coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra, dont le titulaire aurait rang de sous-secrétaire général et qui serait financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). En février 2014, la Contrôleuse l'a informé qu'elle avait également autorisé la création, pour la même période, d'un emploi de directeur de la gestion des programmes de la classe D-2, qui serait financé de la même manière. Le coût de ces deux emplois serait couvert par le budget approuvé de la Mission pour l'exercice 2013/14. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'approbation de ces deux emplois de temporaire avait été motivée par la nécessité de mettre en place d'urgence un dispositif de lutte contre l'épidémie de choléra à l'échelle du système, de renforcer les efforts de mobilisation de ressources et d'améliorer la coordination, au niveau du Siège, des stratégies des organismes des Nations Unies en la matière. Il a également été informé que les activités liées à la santé, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement ne pouvaient pas attendre, en raison de l'arrivée imminente de la saison des pluies, qui dure de juin à décembre.

En conséquence, la plupart des éléments touchant à la prévention et à l'infrastructure devraient être en place avant le mois de juin si l'on voulait offrir une protection adéquate aux populations vulnérables. Le Comité a été informé que la Mission souhaitait donc créer le groupe à titre temporaire pendant l'exercice 2013/14 en vue d'appuyer rapidement les efforts visant à remédier aux insuffisances dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement en prévision de la saison des pluies et pour mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre des politiques et plans nationaux dans ces secteurs.

32. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que la création du groupe d'appui aux solutions intégrées permettrait de remédier aux problèmes de coordination qui se posaient au niveau local et au manque d'effectifs s'occupant exclusivement de la question du choléra au sein de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Comité a été informé qu'il était nécessaire de se mobiliser d'urgence au plus haut niveau pour travailler, en étroite collaboration avec les autorités nationales, à la mise en place des mécanismes et outils voulus pour lutter contre le choléra en cette période de restrictions budgétaires et continuer d'aller au-devant des partenaires internationaux et de mobiliser des ressources. Il a également été informé que le groupe s'emploierait tout particulièrement, grâce à son personnel de direction et à ses agents chargés de la gestion de l'information et de la communication, à appuyer les travaux du Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra, qui doit être mis sur pied par le Gouvernement haïtien et l'ONU. Il s'est enquis du montant des ressources allouées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à la lutte contre le choléra en Haïti, mais ces informations n'ont pas été données. Le Comité demande que ces informations soit communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget du Secrétaire général.

33. Le Secrétaire général indique que l'emploi proposé de coordonnateur principal, basé à New York, permettrait de renforcer plus avant la coordination de l'action de toutes les entités des Nations Unies participant à la lutte contre le choléra en Haïti et d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions à cet égard. Il affirme également que le titulaire aidera le Conseiller spécial pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation en Haïti à mobiliser de nouvelles ressources et travaillera en étroite collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire (ibid., par. 35). Le Directeur de la gestion des programmes (D-2) assurera la direction du Groupe d'appui aux solutions intégrées sous la supervision directe du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et se fera l'interlocuteur des autorités haïtiennes et des autres parties prenantes pour veiller à ce que l'action opérationnelle des Nations Unies en matière de lutte contre le choléra soit en phase avec celle du Gouvernement haïtien (ibid., par. 36). Le Spécialiste de l'information (P-3) sera chargé de porter à l'attention du public les événements et les questions concernant la santé publique, l'approvisionnement en eau et l'assainissement en Haïti, ainsi que de suivre les comptes rendus qui en sont faits dans les médias, afin de recenser les problèmes et les tendances dans ces domaines (ibid., par. 37), tandis que le Spécialiste de la gestion de l'information (P-3) sera chargé de gérer l'information sur les programmes et les financements relatifs aux activités menées par l'ONU dans les domaines de la santé publique, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Haïti (ibid., par. 38). Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le montant estimatif des dépenses prévues au titre

du personnel du Groupe pour l'exercice 2014/15 était de 1,2 million de dollars, et que les dépenses opérationnelles du Groupe seraient couvertes par le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2014/15.

34. Ayant demandé s'il était bien nécessaire de mettre un fonctionnaire de classe D-2 à la tête du groupe d'appui aux solutions intégrées en Haïti, le Comité consultatif a été informé que le groupe devrait établir et maintenir des partenariats stratégiques de haut niveau avec des partenaires gouvernementaux, notamment le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de la santé publique et de la population et la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement, et assurer la liaison avec les donateurs au plus haut niveau afin d'imprimer un nouvel élan aux efforts de mobilisation des ressources. Il devait donc impérativement être dirigé par un fonctionnaire de cette classe pour être en mesure d'établir et d'entretenir des relations au niveau ministériel avec les partenaires nationaux et les chefs d'organismes de coopération de façon à trouver des donateurs au niveau national. En outre, le Comité a été informé que le niveau hiérarchique du poste permettrait à l'Organisation de mieux gérer les aspects politiques de la question de choléra et contribuerait à améliorer la gestion globale des opérations et de la communication en ce qui concerne le rôle de l'ONU dans l'éradication du choléra en Haïti.

35. En ce qui concerne le partage des responsabilités entre le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et le Coordonnateur principal, le Comité consultatif a été informé que ce dernier s'attacherait à assurer la coordination et la liaison avec les donateurs qui n'étaient pas présents sur le terrain en Haïti, tandis que le Représentant spécial adjoint coordonnerait les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti et assurerait la liaison avec les donateurs nationaux et les hauts dirigeants du pays. S'agissant des aspects techniques, il a été informé que le Coordonnateur principal ne s'occuperait pas des questions opérationnelles relevant de la compétence du Représentant spécial adjoint mais se concentrerait plutôt sur la coordination à l'échelle du système, la mobilisation des ressources et la communication stratégique.

36. À cet égard, le Comité consultatif a été informé que le plan opérationnel biennal pour l'élimination du choléra, mis en place par le Secrétaire général en décembre 2012, n'avait pas attiré de financements importants. Il a également été informé que la composante choléra de l'appel lancé en faveur du Plan d'action humanitaire pour Haïti 2014 n'avait été financée qu'à 18 %. Il était donc nécessaire de disposer temporairement, au Siège, d'un fonctionnaire supplémentaire ayant rang de sous-secrétaire général qui serait chargé des activités de communication, de plaider et de mobilisation de ressources, d'où la proposition d'affecter le poste de coordonnateur principal à New York. Le Comité a également été informé qu'une fois qu'on aurait obtenu un appui et des fonds internationaux suffisants pour mettre en œuvre la phase de démarrage du plan opérationnel biennal, les fonctions attachées à l'emploi de coordonnateur principal ne seraient plus nécessaires.

37. Compte tenu de la nécessité de bien coordonner la lutte contre l'épidémie de choléra à l'échelle du système et de renforcer les efforts de mobilisation de ressources à cet égard, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général de créer un emploi de temporaire de coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra au rang de sous-secrétaire général. Le Comité recommande toutefois à l'Assemblée générale de

prier le Secrétaire général d'examiner et de préciser le rôle du Coordonnateur principal par rapport à celui des autres acteurs de haut niveau qui participent à l'action menée à l'échelle du système pour faire face à l'épidémie de choléra.

38. En ce qui concerne la création proposée des emplois de directeur de la gestion des programmes (D-2), de spécialiste de l'information (P-3) et de spécialiste de la gestion de l'information (P-3), le Comité consultatif est d'avis que la MINUSTAH dispose d'effectifs suffisants pour assurer l'appui voulu au Coordonnateur principal. Le Comité recommande donc à l'Assemblée de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général de créer ces trois emplois.

Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

| Montant alloué pour 2013/14 | Montant proposé pour 2014/15 | Variation |
|-----------------------------|------------------------------|--------------|
| 143 312 900 | 131 199 700 | (12 113 200) |

39. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2014/15 s'établit à 131 199 700 dollars, ce qui représente une diminution de 12 113 200 dollars (8,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2013/14. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver ces ressources sous réserve des observations et recommandations formulées ci-après.**

Consultants

40. Le projet de budget pour l'exercice 2014/15 prévoit un montant de 1 810 000 dollars au titre des consultants, soit une réduction de 37 000 dollars (2 %) par rapport au montant approuvé pour 2013/14. Ayant examiné le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2012/13, le Comité consultatif note qu'il y a eu un dépassement de 737 800 dollars (210 %) des crédits alloués à ce titre, du fait principalement de l'engagement, pour des durées allant de 3 à 12 mois, de 20 consultants chargés d'aider le Gouvernement haïtien à réformer l'administration et à coordonner l'aide reçue. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les consultants avaient été mis à la disposition du Gouvernement haïtien à sa demande et en coordination avec lui, et avaient été intégrés dans des entités publiques, tout en conservant un lien étroit avec la Mission. Le Comité a également été informé que 16 des 20 consultants avaient fourni des services directement liés à des demandes du Gouvernement au titre des composantes reconstruction institutionnelle et relèvement économique du Cadre stratégique intégré dans des spécialités que ne possédaient ni la MINUSTAH ni les autres organismes des Nations Unies présents en Haïti.

41. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que, au cours de l'exercice 2013/14, les consultants ont fourni des services consultatifs au Cabinet du Premier Ministre pour l'aider à formuler et à mettre en œuvre des mesures de gouvernance essentielles, notamment dans les domaines de la décentralisation et de la coordination de l'aide. Il était prévu que de tels services continueraient d'être requis en 2014/15 dans les domaines de la participation de la société civile, de la coordination de l'aide et de la mise en place du dispositif de la Mission relatif à la préparation aux situations d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme. Compte tenu de la présence réduite de militaires, de personnel de

police et de personnel civil, le Secrétaire général propose de maintenir les dépenses prévues au titre des consultants au même niveau qu'en 2013/14.

42. Le Comité consultatif considère que la Mission devrait avoir davantage recours aux moyens dont elle dispose en interne pour aider à l'exécution des activités prescrites afin d'éviter le recours à des consultants extérieurs. Le Comité formulera des observations plus détaillées sur la question de la collaboration et de la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782).

Voyages

43. Le projet de budget pour l'exercice 2014/15 prévoit un montant de 4 483 000 dollars au titre des voyages, soit une augmentation de 1 075 600 dollars (31,6 %) par rapport au montant alloué en 2013/14. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation des dépenses afférentes aux voyages non liés à la formation que la Police des Nations Unies doit effectuer pour ses activités relatives au plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2012-2016, comme les visites sur le terrain, les séances de formation spécialisée et les évaluations (ibid., par. 125). Compte tenu des renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, le Comité consultatif note toutefois que la composante appui représente une large part des dépenses prévues au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la Mission. Il note également que, pour l'exercice 2012/13, les crédits alloués au titre des voyages ont été sous-utilisés dans une proportion de 36,9 %, du fait de l'application d'une mesure d'économie consistant à faire les réservations de billets d'avion 16 jours à l'avance, du recours moins fréquent aux voyages en classe affaires et d'un nombre de voyages inférieur aux prévisions, particulièrement dans le cas de la composante appui. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au cours de l'exercice 2012/13, la Mission avait, dans 75 % des cas, respecté le principe de la réservation de billets 16 jours à l'avance pour ses voyages par avion. Le Comité a aussi été informé qu'une économie de 14 850 dollars (soit 28,6 %) avait été réalisée grâce au fait que 16 voyages aller retour qui devaient être effectués en classe affaires l'ont été en classe économique.

44. Le Comité consultatif prend note des mesures prises à ce jour pour réduire le coût des voyages et compte que tout sera fait pour trouver d'autres moyens de faire des économies et parvenir à l'application intégrale du principe de réservation des billets d'avion 16 jours à l'avance, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254.

45. **Tout en étant conscient du fait que la reconfiguration de la présence de la Mission entraînera des besoins accrus de voyages à l'intérieur de la zone de la Mission, notamment pour les membres de la Police des Nations Unies, le Comité consultatif note qu'une part importante de l'augmentation des dépenses prévues concerne la composante appui (voir par. 43 ci-dessus). Le Comité recommande donc que le montant prévu au titre des voyages soit ramené à 224 100 dollars (soit une réduction de 5 %).** Le Comité formulera des observations plus détaillées sur la question dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782).

Installations et infrastructures

46. Le projet de budget pour l'exercice 2014/15 prévoit un montant de 60 502 700 dollars au titre des installations et infrastructures, soit une diminution de 10 552 400 dollars (14,9 %) par rapport au montant approuvé pour 2013/14. Le Secrétaire général indique que cette diminution est essentiellement imputable aux facteurs ci-après : a) la réduction de la quantité de carburant nécessaire en raison de la diminution du nombre de groupes électrogènes appartenant aux contingents, causée par la contraction des effectifs militaires autorisés; b) la baisse des coûts prévus pour l'installation initiale des groupes électrogènes en raison du nouveau contrat de services collectifs de distribution conclu pendant l'exercice 2012/13; c) la baisse des dépenses prévues au titre des services de sécurité pour les résidences du personnel, suite à la révision du contrat concerné; d) la baisse des dépenses prévues au titre des services d'élimination des déchets solides et d'évacuation des eaux usées, résultant de l'initiative de recyclage prise par la Mission et de l'installation de stations de traitement des eaux usées, et la baisse des coûts des services de maintenance du matériel de sécurité; et e) conformément au plan de regroupement des fonctions de la Mission, la baisse des dépenses prévues au titre des services d'aménagement et de rénovation de locaux et des services de construction (ibid., par. 126).

47. Le Secrétaire général indique que la Mission prévoit de mettre en œuvre des politiques respectueuses de l'environnement telles que l'organisation de séances d'information consacrées aux pratiques respectueuses de l'environnement à l'intention des militaires, du personnel de police et du personnel civil qui arrivent dans la zone de la Mission; l'organisation régulière d'inspections, aux niveaux départemental et régional, des bureaux et locaux destinés aux contingents pour s'assurer de leur conformité avec les mesures de respect de l'environnement et de la bonne mise en œuvre des stratégies de réduction des déchets; le remplacement de 298 climatiseurs, afin d'être en conformité avec la réglementation interdisant l'utilisation des chlorofluorocarbures (CFC); et l'installation de lampes solaires autonomes destinées aux sites et bureaux de la Mission qui accueillent la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti (ibid., par. 18 et 19). **Le Comité consultatif prend note des initiatives respectueuses de l'environnement adoptées par la Mission et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question dans son prochain rapport sur l'exécution du budget. Rappelant que, dans sa résolution 67/275, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre en œuvre les mesures visant à atténuer l'impact de la Mission sur l'environnement en Haïti, le Comité engage la MINUSTAH à formuler et à appliquer une stratégie rigoureuse de respect de l'environnement à l'échelle de la Mission et de rendre compte de l'application de cette stratégie dans le prochain rapport sur l'exécution du budget.**

48. Le Comité consultatif note que les crédits approuvés pour l'achat de pompes et de citernes à carburant ont été dépassés de 147 800 dollars, soit une augmentation de 1 824,7 %. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'augmentation était imputable à l'achat de débitmètres de carburant électroniques pour les groupes électrogènes de la Mission afin de contrôler la consommation de carburant, conformément à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne.

Transports aériens

49. Le projet de budget pour l'exercice 2014/15 prévoit un montant de 13 921 100 dollars au titre des transports aériens, soit une diminution de 315 500 dollars (2,2 %) par rapport au montant alloué pour 2013/14. Le Secrétaire général indique que la diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à la baisse des coûts de location d'un hélicoptère Mi-8 (*ibid.*, par. 128). Le Comité consultatif rappelle qu'il avait exprimé de sérieuses réserves quant à la proposition visant à supprimer un avion de la flotte pour l'exercice 2013/14, du fait qu'il n'existait à l'époque aucune solution fiable permettant de fournir au personnel de la Mission des services d'évacuation sanitaire (voir [A/67/780/Add.5](#), par. 40). Le Comité note, dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 2014-2015, que les montants prévus au titre des transports aériens correspondent à une nouvelle réduction du nombre d'appareils et du nombre d'heures de vol.

50. Ayant demandé si les moyens aériens proposés seraient suffisants pour répondre aux besoins opérationnels de la Mission, le Comité consultatif a été informé que, outre les réductions proposées dans le budget de 2013/14, la Mission avait réexaminé plus avant la composition de sa flotte pour s'efforcer d'en améliorer l'efficacité opérationnelle, dans la limite des ressources demandées pour 2014/15. Le Comité a également été informé qu'une reconfiguration des moyens aériens permettrait à la Mission d'améliorer sa capacité d'effectuer des interventions d'urgence, des missions de recherche et de sauvetage et des missions de reconnaissance courantes. En ce qui concerne les moyens en attente destinés aux évacuations sanitaires par avion, le Comité a été informé que la Mission avait engagé les services d'un prestataire de services basé à Saint-Domingue pour l'évacuation vers un hôpital de niveau III situé sur l'île. Toutefois, la Mission était en train de négocier un contrat avec un hôpital de niveau IV situé à Miami, Floride (États-Unis d'Amérique), et examinait aussi la possibilité de conclure un accord spécial avec la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation, en vertu duquel les agents de la Mission évacués vers cet hôpital obtiendraient un visa d'entrée aux États-Unis.

51. Prenant note de la réduction proposée des ressources demandées au titre des services aériens, le Comité consultatif compte que la Mission maintiendra une capacité de transport aérien suffisante pour s'acquitter de son mandat. À ce sujet, le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir les résultats de l'examen par la Mission de la composition de la flotte dans le rapport sur l'exécution du budget pertinent. En ce qui concerne les moyens en attente pour l'évacuation sanitaire par avion, le Comité compte que les mesures voulues seront prises pour que la Mission soit en mesure de procéder à toutes les évacuations sanitaires nécessaires, y compris vers un hôpital de niveau IV.

Informatique

52. Les ressources nécessaires au titre de l'informatique pour l'exercice 2014/15 sont estimées à 8 197 700 dollars, soit 957 600 dollars (13,2 %) de plus que le montant alloué pour 2013/14. Au paragraphe 131 de son rapport sur le budget, le Secrétaire général indique que cette augmentation tient principalement aux coûts indirects induits par l'appui à Umoja et à d'autres systèmes informatiques, comme il est expliqué dans son aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2014/15 ([A/68/731](#)). À cet égard, le

Comité consultatif note que les dépenses engagées en 2012/13 pour l'achat de matériel informatique (1 633 900 dollars) représentent un dépassement de 983 900 dollars, soit 151,4 % du montant alloué pour l'exercice considéré; en outre, les dépenses afférentes aux services informatiques atteignaient 4 146 800 dollars au 31 janvier 2014, dépassant déjà le montant alloué pour l'exercice 2013/14. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu les informations suivantes concernant l'achat de matériel informatique en 2012/13 :

(En dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Dépenses Umoja</i> | <i>Dépenses normales</i> | Total |
|--|-----------------------|--------------------------|------------------|
| Matériel de réseau | 253 912 | 406 240 | 660 152 |
| Matériel de stockage de données | 125 315 | 27 833 | 153 148 |
| Matériel destiné aux utilisateurs finals | 400 460 | 420 140 | 820 600 |
| Total | 779 687 | 854 213 | 1 633 900 |

53. Le Comité consultatif fera des observations plus détaillées sur les questions liées à l'informatique et à Umoja dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([A/68/782](#)).

Questions diverses

Bureau d'appui de Saint-Domingue

54. Le Comité consultatif rappelle que le Bureau d'appui de Saint-Domingue a été créé au lendemain du tremblement de terre de janvier 2010 pour, entre autres, aider la MINUSTAH à reprendre immédiatement ses opérations et accueillir des fonctions d'appui ne devant pas nécessairement se trouver dans le pays. Après la reprise des opérations de la Mission, le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes avaient exprimé l'avis que le Secrétaire général devrait évaluer la nécessité à long terme de maintenir le Bureau et faire rapport à l'Assemblée générale ([A/65/743/Add.15](#), par. 47; [A/66/718/Add.11](#), par. 47). Alors qu'il examinait le projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 2013/14, le Comité a été informé qu'une analyse coûts-avantages fondée sur un examen de haut niveau effectué en février 2012 avait confirmé que les processus de transaction concernant les finances et les ressources humaines devaient pour l'essentiel rester à Saint-Domingue et que la fonction achats, le groupe d'appui pour les Volontaires des Nations Unies et les services de conseil au personnel devaient être transférés entièrement à Port-au-Prince. En outre, le Bureau déménagerait dans des locaux plus proches du centre de Saint-Domingue en 2013/14 ([A/67/719](#), par. 22).

55. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les recommandations stratégiques ci-après, fondées sur l'évaluation de 2012, avaient été appliquées et prises en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14 :

- a) Transfert de la Section des achats à Port-au-Prince;
- b) Transfert de certains domaines fonctionnels et de la Section des ressources humaines à Saint-Domingue et réorganisation de ceux-ci;

c) Transfert de la plupart des fonctions financières à Saint-Domingue, seul un petit bureau de caisse restant à Port-au-Prince;

d) Réinstallation du personnel du Centre intégré de formation du personnel des missions, de l'Équipe de soutien psychosocial et qualité de vie et du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, de Saint-Domingue à Port-au-Prince.

56. Le Comité consultatif a également été informé que l'équipe d'évaluation avait recommandé de procéder à un examen de suivi du Bureau d'appui de Saint-Domingue en 2014. Cet examen de suivi viserait à déterminer s'il convient de maintenir le Bureau, à prendre en compte l'effet des modifications effectuées après l'évaluation de 2012 et à réévaluer la situation opérationnelle en fonction de l'évolution de l'environnement de travail depuis 2012 et de la diminution des effectifs de la Mission. Le Comité a appris en outre que la Mission préparait une enquête de satisfaction des clients, qui fera partie de cette évaluation.

57. Le Comité consultatif prend note des recommandations de l'évaluation stratégique du Bureau d'appui de Saint-Domingue et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer d'examiner la nécessité de maintenir le Bureau à la lumière des résultats de l'étude de suivi prévue en 2014.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

58. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont énoncées au paragraphe 76 du rapport sur l'exécution du budget (A/68/626). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 19 147 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, ainsi que les recettes diverses et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2013, d'un montant de 17 325 900 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

59. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont énoncées au paragraphe 134 du projet de budget (A/68/737). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée ouvre un crédit de 511 012 300 dollars pour le fonctionnement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et que le montant de 149 045 254 dollars soit mis en recouvrement pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2014. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 octobre 2014, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale mette en recouvrement un montant de 361 967 046 dollars pour la période allant du 16 octobre 2014 au 30 juin 2015, à raison de 42 584 358 dollars par mois.**

Documentation

- Exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 ([A/68/626](#))
- Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ([A/68/737](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ([A/67/780/Add.5](#))
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [[A/68/5 \(Vol. II\)](#)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2013 ([A/68/843](#))
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ([S/2013/493](#))
- Résolution [2119 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité
- Résolution [67/275](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Annexe

**Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs
proposées pour la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015**

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|--|--------------------------------------|---------------|---|---------------------|--|
| Direction exécutive et administration | | | | | |
| Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général | -1 | P-3 | Fonctionnaire du protocole | Suppression | |
| Total partiel | -1 | | | | |
| Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) | +1 | D-2 | Coordonnateur des questions d'état de droit | Transfert | Du Bureau de la coordination des questions d'état de droit |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Du Bureau de la coordination des questions d'état de droit |
| | +1 | VNU | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| Total partiel | +4 | | | | |
| Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) | -1 | P-2 | Fonctionnaire chargé des rapports (adjoint de 1 ^{re} classe) | Suppression | |
| | +1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Du Groupe du VIH/sida |
| Total partiel | - | | | | |
| | +1 | SSG | Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra en Haïti (Groupe d'appui aux solutions intégrées) | Création | Au Groupe d'appui aux solutions intégrées |
| | +1 | D-2 | Directeur de la gestion des programmes (Groupe d'appui aux solutions intégrées) | Création | Au Groupe d'appui aux solutions intégrées |
| | +1 | P-3 | Spécialiste de la gestion de l'information (Groupe d'appui aux solutions intégrées) | Création | Au Groupe d'appui aux solutions intégrées |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|--|--------------------------------------|---------------|---|---------------------|---|
| | +1 | P-3 | Fonctionnaire de l'information (Groupe d'appui aux solutions intégrées) | Création | Au Groupe d'appui aux solutions intégrées |
| Total partiel | +4 | | | | |
| Total, Direction exécutive et administration | +7 | | | | |
| Composante 1 : sécurité et stabilité | | | | | |
| Centre d'opérations conjoint | -1 | SM | Assistant administratif | Transformation | |
| | +1 | AN | Assistant administratif | Transformation | |
| Total, composante 1 | - | | | | |
| Composante 2 : gouvernance démocratique et légitimité de l'État | | | | | |
| Section des affaires politiques | -1 | P-3 | Spécialiste des questions politiques | Transformation | |
| | +1 | AN | Spécialiste des questions politiques | Transformation | |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Suppression | |
| | -1 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| Total partiel | -2 | | | | |
| Section de la communication et de l'information | -4 | P-3 | Fonctionnaire de l'information | Suppression | |
| | -1 | VNU | Gestionnaire de communauté | Transformation | |
| | +1 | AN | Gestionnaire de communauté | Transformation | |
| | -1 | VNU | Dessinateur | Transformation | |
| | +1 | GN | Dessinateur | Transformation | |
| | -1 | GN | Technicien de studio (radio) | Suppression | |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Suppression | |
| | -1 | AN | Fonctionnaire de l'information | Suppression | |
| | -1 | AN | Réalisateur radio | Suppression | |
| | -1 | VNU | Technicien de studio (radio) | Suppression | |
| | -1 | VNU | Producteur radio (actualités) | Suppression | |
| | -2 | VNU | Fonctionnaire de l'information | Suppression | |
| Total partiel | -12 | | | | |
| Section de l'assistance électorale | -3 | VNU | Coordonnateur électoral régional | Suppression | |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|--|--------------------------------------|---------------|--|---------------------|--|
| | -2 | GN | Assistant administratif | Suppression | |
| Total partiel | -5 | | | | |
| Section de la lutte contre la violence de proximité | +2 | AN | Administrateur de projet | Transformation | |
| Total partiel | +2 | | | | |
| | -2 | AN | Administrateur de projet | Transformation | |
| Total partiel | -2 | | | | |
| Groupe de la coordination régionale | -5 | P-4 | Administrateur départemental en chef | Suppression | |
| Total partiel | -5 | | | | |
| Section des affaires civiles | -3 | P-4 | Spécialiste des affaires civiles | Suppression | |
| | -3 | P-3 | Spécialiste des affaires civiles | Suppression | |
| | -1 | P-2 | Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 ^{re} classe) | Suppression | |
| | -5 | AN | Spécialiste des affaires civiles | Suppression | |
| | -3 | VNU | Spécialiste des affaires civiles | Suppression | |
| | -15 | | | | |
| Total, composante 2 | -39 | | | | |
| Composante 3 : état de droit et droits de l'homme | | | | | |
| Bureau de la coordination des questions d'état de droit | -1 | P-5 | Spécialiste des affaires judiciaires (hors classe) | Transfert | À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique |
| | -1 | D-2 | Coordonnateur des questions d'état de droit | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) |
| Total partiel | -3 | | | | |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|-----------------------------|--------------------------------------|---------------|--|---------------------|--|
| Section de la justice | -1 | D-1 | Administrateur chargé des affaires judiciaires (hors classe) | Déclassement | Déclassement à la classe P-5 |
| | +1 | P-5 | Spécialiste des affaires judiciaires (hors classe) | Déclassement | Déclassement de la classe D-1 |
| | -1 | P-5 | Spécialiste des affaires judiciaires (hors classe) | Transfert | À la Section de l'indépendance et de la responsabilité |
| | -1 | P-5 | Spécialiste des affaires judiciaires (hors classe) | Transfert | Section des juridictions modèles |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | À la Section de l'indépendance et de la responsabilité |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | Section des juridictions modèles |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | Section des juridictions modèles |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | À la Section de l'indépendance et de la responsabilité |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transformation | |
| | -1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transformation | |
| | -1 | P-2 | Spécialiste adjoint des affaires judiciaires (adjoint de 1 ^{re} classe) | Transfert | À la Section de l'indépendance et de la responsabilité |
| | +1 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transformation | |
| | +1 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transformation | |
| | -9 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | Section des juridictions modèles |
| | -3 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|--|--------------------------------------|---------------|--|---------------------|--|
| | -2 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | À la Section de l'indépendance et de la responsabilité |
| | -2 | GN | Assistant administratif | Transfert | À la Section de l'indépendance et de la responsabilité |
| | -2 | GN | Assistant administratif | Transfert | À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique |
| | -3 | GN | Assistant administratif | Transfert | Section des juridictions modèles |
| | -3 | VNU | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | Section des juridictions modèles |
| | -1 | VNU | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) |
| | -1 | P-5 | Spécialiste des affaires judiciaires (hors classe) | Suppression | |
| | -1 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Suppression | |
| | -1 | P-2 | Spécialiste adjoint des affaires judiciaires (adjoint de 1 ^{re} classe) | Suppression | |
| | -2 | GN | Assistant administratif | Suppression | |
| | -4 | VNU | Spécialiste des affaires judiciaires | Suppression | |
| Total partiel | -44 | | | | |
| Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique | +1 | P-5 | Spécialiste des affaires judiciaires (hors classe) | Transfert | Du Bureau de la coordination des questions d'état de droit |
| | +1 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| | +3 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| | +2 | GN | Assistant administratif | Transfert | De la Section de la justice |
| | +8 | | | | |
| Section des juridictions modèles | +1 | P-5 | Spécialiste des affaires judiciaires (hors classe) | Transfert | De la Section de la justice |
| | +1 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|---|--------------------------------------|---------------|--|---------------------|---|
| | +1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| | +9 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| | +3 | GN | Assistant administratif | Transfert | De la Section de la justice |
| | +3 | VNU | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| Total partiel | +18 | | | | |
| Section de l'indépendance et de la responsabilité | +1 | P-5 | Spécialiste des affaires judiciaires (hors classe) | Transfert | De la Section de la justice (déclassement de la classe D-1) |
| | +1 | P-4 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| | +1 | P-3 | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| | +1 | P-2 | Spécialiste adjoint des affaires judiciaires (adjoint de 1 ^{re} classe) | Transfert | De la Section de la justice |
| | +2 | AN | Spécialiste des affaires judiciaires | Transfert | De la Section de la justice |
| | +2 | GN | Assistant administratif | Transfert | De la Section de la justice |
| Total partiel | +8 | | | | |
| Section des droits de l'homme | -1 | P-3 | Spécialiste des droits de l'homme | Suppression | |
| | -1 | P-2 | Spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1 ^{re} classe) | Suppression | |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Suppression | |
| | -1 | VNU | Coordonnateur régional | Suppression | |
| | -1 | P-2 | Spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1 ^{re} classe) | Transformation | |
| | +1 | AN | Spécialiste des droits de l'homme | Transformation | |
| | -1 | VNU | Assistant (programmes) | Transformation | |
| | +1 | GN | Assistant (programmes) | Transformation | |
| Total partiel | -4 | | | | |
| Groupe de la protection de l'enfance | -1 | P-2 | Spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint de 1 ^{re} classe) | Suppression | |
| Total partiel | -1 | | | | |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|--|--------------------------------------|---------------|---|---------------------|---|
| Groupe de la problématique hommes-femmes | -1 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| Total partiel | -1 | | | | |
| Groupe de l'administration pénitentiaire | -1 | VNU | Spécialiste des questions pénitentiaires | Suppression | |
| | +1 | AN | Spécialiste des questions pénitentiaires | Transformation | |
| Total partiel | - | | | | |
| | -1 | AN | Spécialiste des questions pénitentiaires | Transformation | |
| Total partiel | -1 | | | | |
| Total, composante 3 | -20 | | | | |
| Composante 4 : appui | | | | | |
| Équipe Déontologie et discipline | -1 | SM | Assistant administratif | Transformation | |
| | +1 | VNU | Assistant administratif | Transformation | |
| Total partiel | - | | | | |
| Section de la sécurité | -2 | SM | Agent de sécurité | Suppression | |
| | -4 | GN | Garde | Suppression | |
| | -1 | GN | Assistant enquêteur | Suppression | |
| Total partiel | -7 | | | | |
| Groupe du VIH/sida | -1 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Transfert | Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires) |
| Total partiel | -2 | | | | |
| Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission | +1 | AN | Spécialiste des questions d'environnement | Réaffectation | Du Bureau du Chef des services administratifs |
| Total partiel | +1 | | | | |
| Groupe de l'appui régional (anciennement Section de la coordination régionale) | -1 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| Total partiel | -1 | | | | |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|---|--------------------------------------|---------------|--|---------------------|--|
| Bureau du Chef des services administratifs | -1 | P-3 | Fonctionnaire chargé de la formation | Transformation | |
| | +1 | AN | Fonctionnaire chargé de la formation | Transformation | |
| | -1 | AN | Fonctionnaire chargé de la formation | Réaffectation | Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission |
| Total partiel | -1 | | | | |
| Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de la vie | -1 | VNU | Conseiller du personnel | Transformation | |
| | +1 | AN | Conseiller du personnel | Transformation | |
| Total partiel | - | | | | |
| Section des achats | -1 | SM | Assistant aux achats | Transformation | |
| | +1 | AN | Assistant aux achats | Transformation | |
| Total partiel | - | | | | |
| Section du personnel | -50 | GN | Assistant multilingue | Suppression | |
| Total partiel | -50 | | | | |
| Section des services médicaux | -1 | VNU | Médecin | Suppression | |
| | -1 | VNU | Pharmacien | Suppression | |
| Total partiel | -2 | | | | |
| Bureau du Chef des Services d'appui intégré | | | | | |
| Centre des opérations logistiques conjointes | -1 | GN | Assistant administratif | Suppression | |
| Total partiel | -1 | | | | |
| Section de la gestion du matériel | -1 | VNU | Assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks | Suppression | |
| Total partiel | -1 | | | | |
| Section du contrôle des mouvements | -1 | SM | Assistant au contrôle des mouvements | Suppression | |
| Total partiel | -1 | | | | |
| Section des transports aériens | -1 | VNU | Agent de piste | Suppression | |
| Total partiel | -1 | | | | |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|---|--------------------------------------|---------------|---|---------------------|--|
| Section du génie | -1 | P-3 | Spécialiste du Système d'information géographique | Transfert | À la Section des communications et de l'informatique |
| | -2 | VNU | Spécialiste du Système d'information géographique | Transfert | À la Section des communications et de l'informatique |
| | -1 | GN | Assistant administratif | Suppression | |
| | -1 | GN | Assistant à la sécurité incendie | Suppression | |
| | -1 | VNU | Assistant (gestion des installations) | Suppression | |
| | -1 | VNU | Assistant administratif | Suppression | |
| Total partiel | -7 | | | | |
| Section des communications et de l'informatique | +1 | P-3 | Spécialiste SIG | Transfert | De la Section du génie |
| | +2 | VNU | Spécialiste SIG | Transfert | De la Section du génie |
| | -1 | SM | Technicien radio | Transformation | |
| | +1 | AN | Technicien radio | Transformation | |
| | -2 | VNU | Technicien transmissions satellite | Suppression | |
| | -2 | VNU | Technicien radio | Suppression | |
| | -5 | VNU | Technicien en télécommunications | Suppression | |
| Total partiel | -6 | | | | |
| Section des transports | -1 | SM | Assistant (transports) | Transformation | |
| | +1 | GN | Assistant (transports) | Transformation | |
| | -1 | GN | Chauffeur | Suppression | |
| | -2 | GN | Technicien véhicules | Suppression | |
| | -8 | VNU | Assistant (transports) | Suppression | |
| Total partiel | -11 | | | | |
| Section des approvisionnements | -1 | P-3 | Fonctionnaire de l'approvisionnement | Transformation | |
| | +1 | AN | Fonctionnaire de l'approvisionnement | Transformation | |
| | -2 | SM | Assistant à l'approvisionnement | Transformation | |
| | +2 | GN | Assistant à l'approvisionnement | Transformation | |
| Total partiel | - | | | | |
| Total, composante 4 | -90 | | | | |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> | <i>Classe</i> | <i>Titre ou fonction</i> | <i>Modification</i> | <i>De/à</i> |
|---|--------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------------|-------------|
| Total général | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | -40 | | | | |
| Personnel recruté sur le plan national | -61 | | | | |
| Postes de Volontaire des Nations Unies | -42 | | | | |
| Emplois de temporaire | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | +4 | | | | |
| Personnel recruté sur le plan national | -3 | | | | |

Abréviations : GN : agent des services généraux; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.